

Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)

Treizième session
Genève, 19 – 23 mai 2014

RÉSUMÉ DU RAPPORT D'ÉVALUATION CONCERNANT LE PROJET SUR LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET L'ÉCONOMIE INFORMELLE

Document établi par Mme Lois Austin, consultante, Londres (Royaume-Uni)

1. L'annexe du présent document contient un résumé du rapport sur l'évaluation externe indépendante du projet sur la propriété intellectuelle et l'économie informelle réalisée par Mme Lois Austin, consultante, établie à Londres (Royaume-Uni).

2. *Le CDIP est invité à prendre note des informations contenues dans l'annexe du présent document.*

[L'annexe suit]

RÉSUMÉ

Le présent document contient le rapport d'évaluation final du projet sur la propriété intellectuelle et l'économie informelle.

Le projet a été approuvé en mai 2010 lors de la cinquième session du Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP). Il visait à faire mieux comprendre la façon dont l'innovation se manifeste dans l'économie informelle et comprenait les éléments ci-après :

Une étude théorique dans laquelle sont définis les éléments qui caractérisent l'activité économique informelle dans des pays présentant différents niveaux de développement. L'étude s'appuie sur les recherches existantes concernant l'économie informelle, l'innovation et la propriété intellectuelle.	Trois études de cas nationales qui contiennent des exemples d'innovation dans l'économie informelle et permettent de déterminer dans quelle mesure les résultats de l'activité innovante ont été influencés par la propriété intellectuelle, et éventuellement le manque d'accès à celle-ci.
--	--

Le projet a été mené sous la direction d'un responsable de projet (l'économiste principal de la Division de l'économie et des statistiques de l'OMPI).

L'évaluation a été réalisée par une consultante indépendante de la manière suivante :

- entretiens avec les principales parties prenantes de l'équipe chargée du projet, du Secrétariat de l'OMPI et des États membres;
- examen des principaux documents internes et externes pertinents;
- synthèse des commentaires formulés par le Secrétariat de l'OMPI dans le rapport d'évaluation final.

Les objectifs de l'évaluation sont de comprendre ce qui a bien fonctionné et ce qui n'a pas bien fonctionné dans le projet, en évaluant le cadre de conception du projet et la gestion du projet, en mesurant les résultats obtenus à ce jour et en évaluant la probabilité que ces résultats soient durables.

Principales constatations

Les constatations sont présentées pour chacun des trois domaines sur lesquels a porté l'évaluation :

- conception et gestion du projet;
- utilité du projet; et
- durabilité du projet.

Conception et gestion du projet

La conception du projet a été bien pensée avant la mise en œuvre. L'équipe chargée du projet s'est assurée le soutien des États membres s'agissant de l'orientation du projet en leur proposant différentes pistes avant de rédiger la proposition de projet. Par ailleurs, il a été fait appel à un groupe consultatif d'experts pour guider la mise en œuvre du projet du début à la fin, et l'équipe de gestion a réalisé une étude théorique (un des résultats du projet) pour étayer les trois études de cas nationales et donner un cadre aux futurs travaux de recherche.

Le fait que le projet ait été géré principalement au moyen de contacts virtuels et non de réunions où les participants étaient présents physiquement n'a pas nui à l'efficacité de la gestion, malgré les difficultés qu'il a fallu surmonter dans la coordination de trois études de cas nationales simultanées nécessitant des contributions du groupe consultatif, dont les membres se trouvaient dans différents pays du monde.

Le projet apporte une réponse à un besoin dans ce secteur étant donné que son objet d'étude – les liens entre la propriété intellectuelle et l'économie informelle – n'a encore jamais été étudié, ou très peu. La nature de la recherche entreprise dans le projet est originale, a repoussé les limites existantes et a contribué à combler une lacune dans la connaissance et la compréhension de la propriété intellectuelle et de l'innovation dans l'économie informelle.

Tant les États membres que différentes unités du Secrétariat de l'OMPI ont beaucoup participé au projet en apportant des contributions au fil du temps (d'avril 2010 à mai 2011, et plus tard) avant l'approbation de la proposition de projet et pendant la mise en œuvre de celui-ci. Ces contributions apportées pendant la préparation et pendant la mise en œuvre du projet ont été extrêmement importantes pour le bien-fondé et la cohérence de l'approche adoptée.

Il a fallu prolonger de deux trimestres le calendrier du projet (à l'origine, la mise en œuvre devait s'étendre de janvier 2012 à juin 2013) pour que les études de cas nationales, qui ont nécessité un travail de terrain significatif, puissent être présentées. Cette prolongation n'a pas eu d'incidence sur le budget du projet.

Utilité du projet

Le projet visait à contribuer à mieux faire connaître les liens entre propriété intellectuelle et économie informelle, et à contribuer à l'élaboration, en connaissance de cause, d'un programme de recherche sur la propriété intellectuelle et l'économie informelle.

Partant pratiquement de rien dans ces deux domaines, les responsables du projet sont parvenus, grâce à une gestion efficace, à atteindre ces objectifs. Pour mieux faire connaître le thème du projet, les responsables ont diffusé et présenté celui-ci dans différentes enceintes de haut niveau, parmi lesquelles l'Examen ministériel annuel 2013 pour l'Afrique du Conseil économique et social, et lors d'une conférence sur l'innovation et la propriété intellectuelle qui s'est tenue la même année en Afrique du Sud et qui a réuni des participants

du monde entier. Un article consacré au projet a par ailleurs été publié sur le site Web www.ip-watch.org en juin 2013¹ et, bien que cela dépasse le cadre du projet, celui-ci et ses résultats figureront aussi dans un ouvrage qui sera publié par un éditeur renommé, qui pourrait être Cambridge University Press.

L'étude théorique a permis de fournir un cadre conceptuel important qui a pu à la fois alimenter les études de cas nationales et être alimenté par elles. La collaboration entre l'OMPI et les experts compétents pour l'élaboration de l'étude théorique et la réalisation des études de cas nationales a sans nul doute permis de mettre en avant le projet et ses résultats au sein d'un groupe d'experts en la matière, d'horizons divers mais tous intéressés. Le projet a lui-même généré des éléments probants crédibles que ces experts et d'autres pourront utiliser, et il offre une base pour un programme de recherche clair sur la propriété intellectuelle et l'économie informelle.

Durabilité du projet

Le fait que de nombreux experts aient participé au projet contribuera probablement à la durabilité des travaux réalisés. Cela étant, il n'existe pour l'heure aucun plan concret pour garantir cette durabilité au-delà de l'exécution du projet et c'est aux États membres et au Secrétariat de l'OMPI qu'il revient de décider si et comment on peut continuer à avancer sur la base des fondations établies grâce au projet.

Aperçu des recommandations

En lien avec les 10 principales constatations de l'évaluation, il est formulé six recommandations par rapport au projet. Trois de ces recommandations concernent le projet lui-même; les trois autres sont plus larges et axées sur les projets qui serviront à l'avenir à mettre en œuvre le Plan d'action de l'OMPI pour le développement.

RECOMMANDATIONS POUR LE PROJET SUR LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET L'ÉCONOMIE INFORMELLE

<p><i>Recommandation n° 1</i></p>

<p>Les travaux réalisés dans le cadre du projet, d'abord sous la forme de l'article théorique, puis de l'approche méthodologique commune suivie pour les études de cas nationales et, enfin, des résultats des études de cas elles-mêmes, constituent, selon les experts en la matière, une avancée innovante. Il est recommandé au Secrétariat de l'OMPI d'organiser des débats, en interne et avec les États membres, sur les éventuelles mesures à prendre pour promouvoir les résultats du projet et soutenir de futurs travaux similaires sur le territoire d'autres États membres.</p>

¹ "WIPO Study : Informal Economy Important To Developing Country Growth, But No IP", Catherine Saez, 7 juin 2013, disponible à l'adresse <http://www.ip-watch.org/2013/06/07/wipo-study-informal-economy-important-to-developing-country-growth-but-no-ip/>.

Recommandation n° 2

Pour mieux comprendre les retombées du projet, il convient de mettre en place un suivi, dans les trois pays ayant fait l'objet d'une étude de cas et de manière plus générale, pour voir si le projet a entraîné des changements (étant entendu que les retombées pourraient ne pas être visibles avant plusieurs mois ou années). Le Secrétariat de l'OMPI devrait s'associer aux institutions et organismes compétents pour veiller à ce que **ce suivi et cette mesure des retombées** soient bien réalisés, et à ce que les États membres soient informés des résultats.

Recommandation n° 3

L'association de parties prenantes externes sous la forme d'un groupe consultatif et d'experts et d'institutions nationales est un élément qui contribuera à la durabilité des résultats du projet. Pour favoriser encore cette durabilité, il est recommandé aux États membres dans lesquels une étude de cas a été réalisée de **diffuser** les études aussi largement que possible sur leur territoire et **d'appeler** à la poursuite de travaux dans ce domaine. Les autres États membres intéressés devraient aussi analyser les études de cas nationales pour juger de la pertinence de celles-ci pour leur contexte propre, et **favoriser** la réalisation d'études similaires, avec les mêmes méthodes, sur leur territoire.

RECOMMANDATIONS POUR LES FUTURS PROJETS

Recommandation n° 4

Lors de la réalisation de projets dans le cadre des recommandations du Plan d'action pour le développement, il faudrait envisager d'**imiter le cadre** qui a été utilisé pour ce projet, afin d'assurer la participation d'experts externes et une coordination étroite avec les États membres. Même si elle ne sera peut-être pas nécessaire pour tous les projets futurs, l'approche méthodologique solide qui a été suivie dans ce projet, avec la présentation, dans l'étude théorique, d'un travail de terrain initial crédible avant la mise en œuvre, et la confirmation par les États membres de l'approche à préférer, a manifestement contribué au succès du projet.

Recommandation n° 5

Pour les futurs projets qui pourraient être innovants et qui impliqueront des travaux sur plusieurs pays, comme le présent projet, il convient de veiller à ce que le **budget** soit suffisant pour pouvoir réunir tous les résultats du projet dans un atelier final, par exemple.

Recommandation n° 6

Le CDIP devrait veiller à interpréter les recommandations du Plan d'action pour le développement qui ne sont pas formulées clairement de façon à donner au Secrétariat l'orientation voulue pour permettre une conception et une mise en œuvre efficaces du projet.

[Fin de l'annexe et du document]